

Compte rendu de séance  
Conseil Municipal du 25 juin 2020

Le 25 juin 2020, à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de la commune de Chailly-en-Gâtinais s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du 22 juin 2020, sous la présidence de Mr VASSEUR Hervé, Maire.

Étaient présents : REMBERT Hélène, LEROY Gérard, FALZON Yvan, MARCHAND Sébastien, DONZEAU Catherine, THOMAS Julien, POLIN Karin, DEBACKERE Laurent, DAVID Sandra, PORTAL Audrey, SONDAG Marc, BEZILLE Pascal, LEGOIS Sylvie, COILLE André

Absent : néant

Secrétaire de séance : COILLE André

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2020**

Il n'y a pas de corrections à apporter, le compte rendu de la séance du 23 mars 2020 est donc approuvé à l'unanimité.

**Affectation du résultat - Budget Principal**

Suite au vote du compte administratif les résultats 2019 seront affectés de la manière suivante :  
au compte 1068 : 38 007,69€                      au 001 : 38 007,69€                      au 002 : 138 017,38€  
accepté à l'unanimité

**Affectation du résultat - Budget Assainissement**

Suite au vote du compte administratif les résultats 2019 seront affectés de la manière suivante :  
au 001 : 18 323,00€                      au 002 : 75 456,36€  
accepté à l'unanimité

**Vote des taux TFB-TFNB - Année 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu la loi de Finances, vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition de la taxe professionnelle et des taxes additionnelles (taxe d'habitation et taxes foncières) et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2020 ; après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux

Le produit fiscal attendu sera le suivant :

Bases notifiées	Taux	Produit fiscal attendu
TFB : 553 100€	16,50 %	91 262€
TFNB : 41 700 €	49,45 %	20 621 €
TOTAL		<b>111 853€</b>

**Budget Principal - Examen du Budget Primitif 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, et L 2311 à L 2343-2, vu l'instruction budgétaire et comptable M 14, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement à la somme de : 581 817,28€
- en section d'investissement à la somme de : 336 362,69€

**Budget Assainissement - Examen du Budget Primitif 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants , et L 2311 à L 2343-2, vu l'instruction budgétaire et comptable M 49, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2019 qui s'équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement à la somme de : 148 998,94€
- en section d'investissement à la somme de : 109 069,77€

**Vote des tarifs Budget Assainissement 2020**

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs assainissement, ils sont donc fixés à :forfait annuel : 85€ TTC  
Part assise sur la consommation : 1,15€ TTC le M3, les principes de prorata sont maintenus tel que décidés par délibération du 7 juillet 2006.

### Délibération pour prime exceptionnelle

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, il est possible d'instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1000 € maximum à certains agents pour le surcroît de travail occasionné par la période d'urgence sanitaire, soit du 24 mars 2020 au 10 juillet 2020, le Conseil municipal accepté à l'unanimité, les arrêtés fixant les modalités seront établis par Monsieur le Maire.

### Délibération pour demandes de subventions

Le projet réhabilitation salle des fêtes a reçu un accord de subvention DETR de 25 % il avait été demandé 50 %, aussi nous devons solliciter d'autres organismes pour obtenir des subventions.

La région : « Dans le cadre du projet de rénovation thermique de la salle polyvalente, il est proposé de solliciter le soutien financier de la Région Centre-Val de Loire à travers le Plan Isolation régional inscrit au Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Gâtinais Montargois 2020-2026 »

Le conseil départemental : dans le cadre du volet 3 de l'appel à projets d'intérêt communal.

Adopté à l'unanimité

### CCCFG – délibération pour approbation de la convention de groupement de commande pour doter l'ensemble des communes de la CCCFG d'un schéma directeur des réseaux d'eau potable, d'assainissement et aux pluviales

Vu les articles 64 et 66 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 qui organise le transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, vu la Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes qui aménagent les modalités de ce transfert, sans pour autant remettre en cause le caractère obligatoire de ce dernier, vu le résultat des délibérations communales actant le report du transfert de ces compétences ; Il est rappelé que la 3CFG a engagé des démarches en vue d'étudier le transfert des compétences « eau » et « assainissement » avec l'assistance du bureau d'études ADM Conseil, par délibération en date du 11 Février 2020, le Conseil Communautaire a décidé de lancer un marché sous forme d'un groupement de commandes pour la réalisation d'études de gouvernance, patrimoniales et de schémas directeurs en eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales sur le territoire de la 3CFG, et d'approuver les termes de la convention du groupement de commandes qui sera signée avec les communes membres souhaitant s'inscrire dans cette démarche. Il est précisé que la 3CFG sera le coordonnateur du groupement de commandes chargé de l'élaboration du DCE. Elle procédera à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans son intégralité et suivra la réalisation des études. Le coût des études, hormis l'étude de gouvernance et déduction faite des subventions éventuelles, sera remboursé à la 3CFG par chaque commune pour sa partie. Le Conseil Municipal: approuve par 1 abstention et 14 voix pour la Convention de Groupement de Commandes proposée par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, afin de doter l'ensemble des communes de son territoire d'un schéma directeur des réseaux d'Eau Potable, d'Assainissement, et Eaux pluviales, conformément à la réglementation de la Commande publique ; accepte les termes de la convention du groupement de commandes et tous les documents relatifs s'y rapportant et autorise le Président à signer le marché relatif au groupement de commandes et tous les documents relatifs à cette affaire.

### Attribution des commissions

Monsieur le Maire fait un rappel : le Maire est de droit membre et président de toutes les commissions communales. Chaque commission devra désigner en son sein un(e) vice-président(e), qui supplée le président et qui peut convoquer la commission. Pour le fonctionnement : pour chaque réunion, un secrétaire sera désigné il rédigera le compte-rendu de la séance. Ce compte-rendu sera envoyé pour relecture aux membres de la commission. Ceux-ci feront part de leurs éventuelles remarques au secrétaire, qui corrigera éventuellement. Le compte-rendu sera ensuite envoyé à l'ensemble du conseil.

Il est proposé :

**Finances** : H. Vasseur, H. Rembert, L. Debackere, A. Coille

**Appel d'offres** : Titulaires : H. Vasseur Y. Falzon, K. Polin, P. Bezille - Suppléants : H. Rembert, S. Marchand, L. Debackere

**Infrastructures** : H. Vasseur, H. Rembert, G. Leroy, Y. Falzon, S. Marchand, J. Thomas, L. Debackere, P. Bezille

**Aide sociale** : H. Vasseur, G. Leroy, Y. Falzon, S. David, A. Portal, P. Bezille, A. Coille

**Fleurissement** : H. Vasseur, H. Rembert, Y. Falzon, C. Donzeau, S. David, S. Legois, A. Coille

**Communication** : H. Vasseur, Y. Falzon, A. Portal, M. Sondag, A. Coille

**Fêtes et cérémonies** : H. Vasseur, G. Leroy, Y. Falzon, C. Donzeau, J. Thomas, L. Debackere, S. David, A. Portal, M.

Sondag, P. Bezille, S. Legois, A. Coille

**Jeunesse, sport et culture** : H. Vasseur, H. Rembert, L. Debackere, S. David, A. Portal

Le conseil accepte à l'unanimité.

#### Nomination délégués et syndicats diverses

**SIRIS** : Titulaires : Laurent Debackere, Karin Polin, Audrey Portal

Suppléants : André Coille, Sylvie Legois, Hélène Rembert

**Référent défense sécurité** : Hélène Rembert

**Référent CNAS** : André Coille

**Représentant ADAPA** : Titulaire : Y. Falzon - Suppléante : S. Legois

**SIAEP** : K. Polin, P. Bezille

**Travaux en cours** : rappel sur les travaux de transformation de la salle de l'ancien presbytère en appartement. Ces travaux ont débuté début janvier 2019 ils devaient connaître une fin en avril 2019. Les derniers travaux ont eu lieu ces deux dernières semaines. Début juillet la commune réalisera l'aménagement piétonnier devant cet appartement. L'appartement est disponible à la location. Des précisions seront disponibles en mairie et sur le site internet.

#### Validation de devis

Étude de l'agrandissement du parking de l'école, 3 devis sont présentés, un devis est retenu la commission infrastructure se réunira pour des précisions.

#### Questions et informations diverses

- L'architecte en charge du dossier de réhabilitation de la salle des fêtes présentera le projet aux élus jeudi 9 juillet à 18h30.
- Commission travaux : jeudi 2 juillet 18h
- Commission finances : 22 juillet 10h
- Commission communication : 7 juillet 19h30
- Stade multi sports : 2 visites sur site avec des prestataires ont eu lieu, des propositions sont en cours, une 3ème visite aura lieu prochainement, les différentes structures ont été présentées.
- 14 juillet, au vu de la situation sanitaire il n'y aura pas de feu d'artifice et de repas, une cérémonie sera organisée au monument avec dépôt de gerbe et vin d'honneur.
- Yvan Falzon signale le problème rencontré avec le défibrillateur, il a du être retourné car il a été fourni sans certification CE . A ce jour pas de solution, Marc Sondag se charge du dossier.

Fin de séance à 22 heures

Prochain conseil 30 juillet 19h30